

Catégorie : Placements

Destinataires : Tous les agents généraux administrateurs (AGA), agents associés généraux (AAG), courtiers, agents généraux, conseillers autonomes et comptes nationaux

Objet : Relevés des placements du 31 décembre 2010

La présente circulaire d'information s'applique à tous les contrats ou avenants de placement de l'Empire Vie, sauf aux contrats de fonds distincts Catégorie de l'Empire Vie.

Nous enverrons bientôt les relevés annuels des placements à l'intention des clients relativement aux contrats ou aux avenants de placement de l'Empire Vie. Nous ferons parvenir des exemplaires préalables des relevés aux conseillers à compter du 20 janvier et les relevés aux clients à compter du 26 janvier.

Une copie en format PDF des relevés relatifs aux Programmes de placement Élite et Élite XL sera également disponible sur le Centre d'affaires à compter du 24 janvier 2011.

Que trouve-t-on dans la trousse?

En plus des relevés, les clients recevront les documents suivants :

- une lettre de Leslie (Les) Herr, Président (copie ci-joint)
- une mise à jour sur les placements
- un avis à l'intention des clients au sujet des changements de gestionnaire de portefeuilles
- un formulaire de dépôt supplémentaire « Offrez-vous une augmentation » qui facilitera aux clients l'envoi de dépôts supplémentaires ou l'augmentation de leur cotisation mensuelle et
- une enveloppe-réponse d'affaires

Information sur les garanties applicables aux fonds distincts : polices Élite et Élite XL

S'il y a lieu, les montants minimums garantis des prestations à l'échéance et au décès seront indiqués avec la date d'échéance de la police. En vertu des dispositions de la police, le client recevra **le plus élevé** de ce montant minimum garanti ou de la valeur de marché des fonds distincts à l'échéance ou au décès. Nous vous rappelons que les montants indiqués pour les garanties s'appliquent seulement à l'option de placement dans les fonds distincts de la police.

La valeur des garanties sur les prestations à l'échéance et au décès est mise en évidence sur le relevé du client. La valeur de ces garanties augmentera en raison des dépôts et des virements à partir des options de placement à intérêt. Les retraits et les transferts de l'option de placement dans les fonds distincts diminueront la valeur de ces garanties de façon proportionnelle.

Afin de déterminer la garantie sur la prestation à l'échéance d'un FERR, la date d'échéance est établie comme un résultat de la transformation d'un REER dans le cadre du même programme ou la date qui survient 10 ans après la date d'effet indiquée sur l'avis de confirmation de police. La garantie sur la prestation à l'échéance et la date d'échéance seront indiquées sur les relevés de FERR seulement jusqu'à ce que la date d'échéance soit atteinte.

Ce que vous devez savoir au sujet des relevés

- Le Rapport annuel des fonds de placement 2010 sera rendu public le 30 avril 2011. Nous avisons nos clients qu'il leur est possible d'obtenir une copie en visitant notre site Internet à l'adresse www.empire.ca, ou en communiquant avec l'Empire Vie par courriel à l'adresse customerservice@empire.ca ou par téléphone au 1 800 561-1268. Nous n'incluons plus la lettre grâce à laquelle les clients peuvent demander le rapport annuel dans l'envoi du relevé.
- Le format du relevé annuel des placements pour les régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs structurés a été modifié et comprend désormais l'information sur les prestations à l'échéance ainsi qu'une représentation visuelle de la composition des placements du compte. Nous enverrons pour la dernière fois cette année à l'administrateur du régime des copies des relevés de chaque participant au régime. Nous joindrons également une lettre expliquant ce changement.
- Le conseiller dont le nom est indiqué sur le relevé correspond au *conseiller attitré* au 31 décembre 2010.
- Les taux de rendement personnels sur les placements dans nos fonds distincts sont calculés selon la méthode de calcul pondéré utilisée dans le secteur et dont nous nous servons actuellement dans notre logiciel Envision. Les relevés font état des taux de rendement composés sur un an ainsi que sur 3 et 5 ans pour nos portefeuilles actuels de fonds seulement dans le cas des fonds qui ont au moins un an d'existence. Ces taux de rendement personnels sont calculés déduction faite des commissions de vente versées, de même que de toutes les charges et de tous les frais de gestion et d'administration.
- Les titulaires de polices disposant de l'Option de prestation garantie à l'échéance de 100 % pourraient remarquer des frais annuels sur le relevé. Des frais annuels de 0,38 % de la valeur des fonds, à l'exception du Fonds du marché monétaire, sont appliqués à chaque fonds sur une base proportionnelle et facturés à la date d'anniversaire de police.
- Le client dispose de 30 jours pour aviser son conseiller de toute divergence sur son relevé.

Notes spéciales sur les anciens contrats de placement

Les relevés de certains de nos anciens contrats de placement, dont les polices de placements méthodiques (PPM), les LIP, les anciens contrats SI et certaines polices de placements variables (PPV), feront état d'un dépôt supplémentaire en date du 14 décembre 2010. Ce dépôt représente un rajustement des frais de gestion pour lequel aucun reçu n'est émis, aucune commission n'est payable et aucun chargement n'est prélevé.

Il est possible que vos clients vous questionnent au sujet des charges figurant sur les relevés pour d'anciennes polices PPP. L'exemple suivant illustre comment nous calculons les frais applicables à un dépôt dans une police PPP

Dépôt brut	100,00 \$
Moins frais de police	<u>-2,50**</u>
	= 97,50 \$
Moins charge de 5 %	-4,88
Dépôt net	= <u>92,62 \$</u>
Total des frais	7,38 \$

** Ces frais sont fonction de la date d'établissement et du mode de paiement, comme suit :

Police établie avant le 1^{er} octobre 1988		Police établie le ou après le 1^{er} octobre 1988	
SPA	2,50 \$	SPA	1,80 \$
Facturation directe	3,00 \$	Facturation directe	2,80 \$
Facturation annuelle	20,00 \$	Facturation annuelle	20,00 \$

Compétence : Carol Anne Bracciodieta, Directrice, Opérations, Produits de gestion de patrimoine, Marchés individuels



Décembre 2010

Un message de Les Herr, Président et Chef de la direction

Durant la dernière année, de nombreux investisseurs sont demeurés anxieusement sur leur garde compte tenu de la volatilité persistante des marchés canadien et mondiaux.

Il ne fait aucun doute que la crise économique mondiale a eu des répercussions énormes sur les Canadiennes et les Canadiens. Je travaille dans le domaine des services financiers depuis plus de 25 ans et nous vivons présentement la plus grande période d'incertitude dont j'ai été témoin.

Mais il y a des bonnes nouvelles. En effet, la première bonne nouvelle est que vous investissez auprès d'une compagnie qui compte plus de 40 années d'expérience en gestion de placements dans toutes sortes de marchés. Notre équipe de gestion des placements demeure axée sur les occasions de placements à long terme de grande qualité afin de vous offrir de solides rendements. L'autre bonne nouvelle est que les garanties de nos fonds distincts vous donnent un niveau de protection additionnel, peu importe ce qui se passe à la une des journaux.

Espérons que 2011 nous apportera d'autres bonnes nouvelles. D'ici là, je vous encourage à discuter avec votre conseiller et à revoir votre plan financier. Votre conseiller peut vous aider à prendre des décisions importantes et à avoir confiance en votre avenir financier.

Nous vous remercions d'avoir choisi l'Empire Vie et de nous donner l'occasion de vous aider à bâtir et à protéger votre patrimoine.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Le Président et Chef de la direction,

Leslie (Les) C. Herr